



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 11/15
AU CONSEIL COMMUNAL

RÉHABILITATION COLLECTEUR INTERCOMMUNAL MÈBRE,
À CHAVANNES-PRÈS-RENENS,
SECTEUR CONCORDE/AUTOROUTE

Saint-Sulpice, le 10 août 2015

**RÉHABILITATION COLLECTEUR INTERCOMMUNAL MÈBRE,
À CHAVANNES-PRÈS-RENS, SECTEUR CONCORDE/AUTOROUTE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation du secteur 5 du collecteur Mèbre, situé sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, dans le secteur de l'avenue de la Concorde et sous l'autoroute, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. RAPPEL HISTORIQUE

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 1960, dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées de communes de la région lausannoise, situées principalement à l'ouest lausannois. Il comprend 3 tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. A cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués.

Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir.

Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA pour établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés d'une quarantaine d'années en vue de leur réhabilitation. Les inspections télévisuelles et des tests d'étanchéité ont permis de constater les problèmes suivants :

- collecteurs obstrués par la pénétration de racines,
- présence de corps étrangers suite à des raccordements mal exécutés,
- érosion due au vieillissement du réseau,
- réduction par endroits du diamètre de la canalisation,
- étanchéité insuffisante permettant l'irruption d'eaux claires dans le réseau et entraînant des risques de pollution de la nappe phréatique et des cours d'eau.

Le diagnostic établi par l'Entente a permis :

- de démarrer un premier programme de rénovation avant l'entrée en vigueur du PGEEI puisqu'en 2008 déjà, un premier tronçon a été réhabilité,
- d'intégrer les études faites dans l'élaboration du PGEEI et de définir un programme complet de rénovation du réseau.

A fin 2008, une grave inondation de la Mèbre a causé d'énormes dégâts au collecteur et au voûtage de la Mèbre à Renens. Les travaux de remise en état ont coûté CHF 201'200.- et ont un peu retardé les travaux de réhabilitation qui ont repris leur cours normal en 2010.

3. PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX INTERCOMMUNAL MÈBRE-SORGE (PGEEI)

L'élaboration du PGEEI a débuté en 2007. Il a été validé par le canton en 2011. Le PGEEI a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à CHF 6.26 millions selon la répartition suivante : Tronçon Mèbre, secteurs 1 à 7 : CHF 2.97 millions ; Tronçon Sorge, secteurs 8 à 16 : CHF 2.95 millions ; Tronçon Chamberonne, secteur 17 : CHF 370'000.-.

A ce jour, sur le tronçon Mèbre, 5 secteurs sur 7 ont été réhabilités. L'acceptation du présent préavis permettra la réhabilitation d'un sixième secteur. Le septième sera réhabilité dès 2016. En 2017, la réhabilitation du tronçon Mèbre complet, y compris divers travaux complémentaires, sera achevée.

Remarque

Depuis 2008, l'état du réseau de concentration Mèbre-Sorge s'améliore progressivement, année après année. Cependant, en cas de fortes pluies, il subit l'apport d'une grande quantité d'eaux claires et les déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière. Pour viser une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy, les réseaux communaux doivent poursuivre leurs travaux de mise en séparatif, en principe selon les mesures contenues dans les PGEE communaux. Le collecteur d'eaux usées n'est pas, et ne doit pas être dimensionné pour évacuer les eaux claires.

Tableau des travaux majeurs réalisés

Lieu/secteur	Période	Commune(s)	Description
Secteur 1	2008	Crissier/Renens	Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été réalisés. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.

Lieu	Périodes	Communes	Description
Voûtage Mèbre et aval de l'autoroute	2008	Renens/ Chavannes	Travaux de réparation des collecteurs de transport et de l'éclairage du voûtage de la Mèbre suite aux intempéries du 26 juillet 2008 sur le bassin versant de la Mèbre.
Secteur 2	2010	Renens	Le secteur des travaux allait de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.
Secteur 7	2011- 2012	Chavannes	Situé sur le secteur de la Mouline, ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.
Secteur 3	2012- 2013	Chavannes/ Renens	Travaux de chemisage réalisés depuis l'avenue de Préfaully jusqu'à la rue de la Blancherie.
Secteur 4	2014- 2015	Chavannes	Rue de la Blancherie à l'avenue de la Concorde

4. LE PROJET À FINANCER

Situation

Le collecteur qui concerne ce préavis (secteur 5) se situe sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Coordonnées géographiques moyennes du projet 533'750 / 153'570 - Tronçon sous l'autoroute.

Dans ce secteur, deux canalisations situées de part et d'autre du voûtage de la Mèbre doivent être chemisées.

Données techniques

- Réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet des canalisations existantes.
- Gaine polyester thermdurcissable
- Longueur du tronçon : environ 442.00 m.
- Diamètre des canalisations : 80 cm.

Devis estimatif

Basé sur les soumissions d'entreprises, il se présente comme suit :

Chemisage	CHF	200'000.00
Divers et imprévus	CHF	20'000.00
Honoraires d'ingénieurs	CHF	25'000.00
Total intermédiaire	CHF	245'000.00
TVA 8 %	CHF	19'600.00
Total TTC	CHF	264'600.00
Arrondi	CHF	270'000.00

Adjudication

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation auprès de cinq entreprises spécialisées romandes.

Le comité d'évaluation est formé de MM. Denis Lang (secrétaire de la Commission), Michel Geissbühler (bureau Masotti Associés SA) et Philippe Porqueddu (bureau Ribì SA). Il transmet son rapport d'évaluation au bureau de l'Entente. La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

Calendrier

Il est prévu de débiter les travaux tout début 2016. Ils se dérouleront sur une période d'environ 2 mois.

5. SUBVENTIONS COMMUNALES D'INVESTISSEMENT

Afin que l'Entente puisse procéder à l'exécution des travaux, il est prévu que les communes, qui la composent, lui allouent des subventions d'investissement conformément au tableau annuel des investissements annexé au budget de fonctionnement 2016 de l'Entente.

La nouvelle convention intercommunale Mèbre-Sorge ayant été acceptée par toutes les communes, la subvention d'investissement, à allouer à l'Entente, par chaque commune concernée, a été calculée sur la base du nouveau principe de répartition des coûts :

	<i>Clé de répartition 2016 *</i>	<i>Montants en CHF</i>
Commune de Chavannes-près-Renens	5.37 %	14'499.-
Commune de Crissier	46.24 %	124'848.-
Commune d'Ecublens	16.82 %	45'414.-
Commune de Renens	31.03 %	83'781.-
Commune de Saint-Sulpice	0.54 %	1'458.-
	100.00 %	270'000.-

*Consommation 2014 - Etat au 09.07.2015

6. FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2016 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

Entente communale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	CHF 270'000.-
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 10 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 10 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

7. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 11/15
- vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 5 de la Concorde/Autoroute.
2. d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 270'000.-, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 2 juin 2015.

Adopté par la Municipalité en séance du 10 août 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Clerc

E. Jordan

Annexes : Plan de situation des travaux
Plan des secteurs d'intervention
Plan des investissements 2015-2017

Abréviations utilisées :

M+S Mèbre-Sorge
PGEE Plan général d'évacuation des eaux
PGEEi Plan général d'évacuation des eaux intercommunal

Délégué municipal : M. Yves Allemann